



Jean-Marc Giraud
Sous-préfet de Montluçon
chargé de la Relance dans l'Allier

Sommaire

- Actualités
- Appels à projets



Dispositif TREMPLIN pour la transition écologique des PME : 2 lauréats

Ce dispositif porté par l'ADEME permet d'accéder à des aides forfaitaires dans tous les domaines de la transition écologique pour des projets concernant les études climat, l'éco-conception, l'économie circulaire et la gestion des déchets ou la chaleur et le froid renouvelable pour les bâtiments industriels. L'aide est destinée à toutes les TPE et PME, quelle que soit leur forme juridique mais ne concerne pas les auto-entrepreneurs.

Dans ce cadre, **2 lauréats ont été retenus** dans le département de l'Allier :

- SIMA à Saint-Nicolas-des-Biefs,
- CEREALE 1 à Yzeure.

Le guichet Tremplin de France Relance a atteint son objectif.

Il reste cependant ouvert, selon les disponibilités budgétaires, jusqu'à fin 2021, pour une liste d'opérations éligibles restreintes.

Pour plus d'information : <https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/tremplin-transition-ecologique-pme>

Ecoconception (études et investissements) : 1 lauréat

a) Etudes d'écoconception des produits et des services :

Cette aide s'adresse à tous les secteurs d'activité souhaitant conduire une démarche d'écoconception, améliorer la performance environnementale des produits et services, aller vers la certification ou s'appuyer sur l'affichage environnemental.

Dans ce cadre, le projet de **SIMA à Saint-Nicolas-des-Biefs** a été retenu.

Le dispositif est ouvert selon les disponibilités budgétaires et au plus tard au 31 décembre 2022 et les projets sont instruits au fil de l'eau et

Pour plus d'information : <https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/etudes-decoconception-produits-services-secteurs-numerique-mode-l'alimentation-tout-autre-secteur>

b) Investissements d'écoconception pour améliorer la performance environnementale des produits et services :

Cette aide s'adresse à tous les secteurs mais sont particulièrement visés les secteurs de la mode durable, du numérique et de l'alimentaire qui, suite à un diagnostic d'écoconception ou à une étude de faisabilité, souhaitent mettre en œuvre ou investir dans la production et la commercialisation d'un nouveau produit ou service écoconçu.

Les projets sont instruits au fil de l'eau. L'initiative est ouverte jusqu'à épuisement des ressources budgétaires et au plus tard au 31 décembre 2022.

Pour plus d'information : <https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/investissements-decoconception-ameliorer-performance-environnementale-produits-services-secteurs>

Accélérer la transition écologique des artisans, commerçants et indépendants :

L'accélération de la transition écologique est l'une des trois priorités de France Relance.

Le 5 juillet dernier, le Gouvernement a annoncé un accompagnement de 15 millions d'euros pour accélérer la transition écologique des artisans, commerçants et des indépendants, en collaboration avec l'ADEME, CCI France et CMA France.

Grâce à ce dispositif avec le soutien financier de l'Union Européenne, les commerçants, indépendants et artisans peuvent bénéficier :

- d'un diagnostic individuel gratuit pour mesurer la maturité écologique de l'entreprise dont découlera un plan d'actions concret à mettre en œuvre,
- d'un accompagnement pour concrétiser les actions et valoriser les démarches :
 - recherche d'un financement (investissement, étude, formation),
 - optimisation du mode de production ou fonctionnement (énergie, locaux, matières premières, déchets, eau, mobilité),
 - engagement d'une démarche de reconnaissance environnementale individuelle ou collective (label Envol, Imprim'vert, Eco-défis, répar'acteurs...).

Grâce aux 15 millions d'euros alloués par France Relance, les réseaux des CCI et CMA réalisent 35.000 diagnostics et 10.000 actions d'accompagnement dans le cadre de ce dispositif exceptionnel venant en complément des mesures pour la transition écologique des TPE et PME.

Dans ce contexte, une première campagne de communication intitulée « La solution logique, c'est la transition écologique » a débuté ce dimanche 5 décembre avec pour objectifs de mieux faire connaître ce dispositif et d'inciter les commerçants, indépendants et artisans à contacter leur CCI ou leur CMA pour réaliser le diagnostic de leur entreprise. Une deuxième campagne sera menée en 2022.

Pour plus d'information : www.allier.cci.fr ou www.cma-allier.fr

2ème appel à projets « Fonds friches » : 5 projets lauréats dans le département de l'Allier:

Dans le cadre du plan de relance, le Gouvernement a déployé un fonds exceptionnel pour le financement des opérations de recyclage des friches, pour répondre aux objectifs croisés de revitalisation urbaine et économique, tout en limitant l'artificialisation des sols.

L'enveloppe dédiée à ce fonds s'élevait initialement à 300 M€ et a été revalorisée à 650 M€ au total grâce à un abondement complémentaire annoncé par le premier ministre le 17 mai 2021 compte tenu du très grand succès de la 1ère édition et des besoins exprimés par les territoires.

Un 2ème appel à projet régional pour le recyclage des friches a été lancé le 15 juillet 2021, avec une enveloppe dédiée de 36,5 M€ pour la région Auvergne – Rhône-Alpes, et clôturé le 27 septembre 2021.

Dans le département de l'Allier, **5 projets ont été retenus :**

- l'aménagement de la ZAC Coeur de ville à Avermes, porté par Assemblia,
- l'aménagement de l'îlot urbain des Thivriers à Commentry, porté par EVOLEA,
- l'opération de renouvellement urbain de la Chaume à Montluçon, porté par Montluçon Habitat,
- la reconversion de l'ancienne friche SNCF pour créer un nouveau quartier à Saint-Pourçain-sur-Sioule, porté la commune de Saint-Pourçain-sur-Sioule,
- l'opération de renouvellement urbain de l'îlot urbain Gramont à Vichy, porté par la Ville de Vichy.

S'agissant du 2ème appel à projets de l'ADEME en faveur du recyclage des friches industrielles et minières polluées, les lauréats seront annoncés d'ici mi-décembre.

Appels à projets

Appel à projets ORPLAST (Objectif Recyclage PLASTiques) : 2 lauréats dans l'Allier

Ce dispositif vise à soutenir financièrement l'intégration de matières plastiques recyclées par les plasturgistes ou transformateurs qui effectuent la transformation de la matière première en produits, en prenant en compte les contraintes techniques réelles pour adapter les systèmes productifs à l'intégration des MPR.

D'une manière générale, les projets soutenus doivent porter sur :

- l'utilisation de matières plastiques recyclées en complément ou substitution de plastique vierge,
- la pérennisation d'intégration de matières plastiques recyclées par les entreprises (adaption de la chaîne de production, approvisionnement de proximité, etc.),

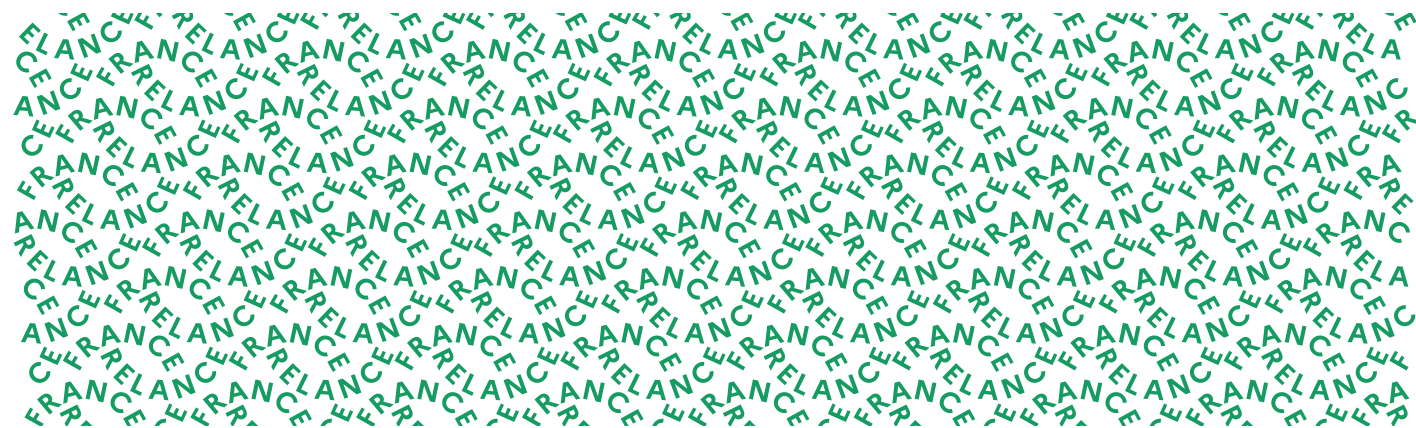
Dans ce cadre, **2 lauréats ont été retenus** :

- Zeller Plastik France SAS à Cusset,
- Diam Yzeure à Yzeure.

Ce dispositif est ouvert jusqu'au **15 septembre 2022** et trois dates de dépôt de dossiers sont fixées :

- 1er décembre 2021 12h,
- 1er avril 2022 12h,
- 15 septembre 2022 12h.

Pour plus d'information : <https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20200922/orplast2020-168>



Appels à projets

Appel à projets « Innover pour réussir la transition agroécologique »

Cet appel à projets s'inscrit dans le cadre du PIA 4.

Il doit permettre de faire émerger des solutions concrètes et accessibles aux acteurs du monde agricole pour accélérer le développement et la diffusion de pratiques agroécologiques. Il s'agit ainsi de soutenir le développement des équipements intelligents et connectés (matériel et immatériel) visant à remplacer ou limiter le recours aux intrants d'origine fossile ou de synthèse.

Les projets attendus doivent proposer des solutions innovantes portant sur les agroéquipements, le numérique en agriculture, les bio-intrants, la biostimulation, la biofertilisation, la valorisation des ressources génétiques, ou la combinaison de ces leviers.

Calendrier : trois vagues de sélection sont programmées :

- relève 1 : 15 décembre 2021,
- relève 2 : 24 mars 2022,
- clôture finale : 16 juin 2022 à 12h.

Pour plus d'information : <https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appel-a-projets-inno-ver-pour-reussir-la-transition-agroecologique>

Appel à projets « Besoins alimentaires de demain »

Cet appel à projets s'inscrit dans le cadre du PIA 4.

Il a pour objectif de permettre au secteur alimentaire de capter l'ensemble de son potentiel économique tout en accélérant sa mutation en remettant au centre des préoccupations les enjeux de durabilité et de santé.

Les thématiques d'intervention de l'appel à projets portent sur :

- le développement d'aliments plus sains, plus durables et répondant aux attentes des consommateurs,
- la mise au point de process innovants mobilisant les nouvelles technologies,
- les problématiques d'alimentarité des emballages,
- les nouveaux outils destinés à guider les différents acteurs de la chaîne alimentaire.

Il s'agit notamment de favoriser l'émergence de leaders technologiques dans le secteur foodtech.

Calendrier : trois vagues de sélection sont programmées :

- relève 1 : 13 décembre 2021,
- relève 2 : 9 mars 2022,
- clôture finale : 8 juin 2022 à 12h.

Pour plus d'information : <https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appel-a-projets-besoins-alimentaires-de-demain>

Appels à projets

Appel à projets 2021-2022 du Programme National pour l'Alimentation :

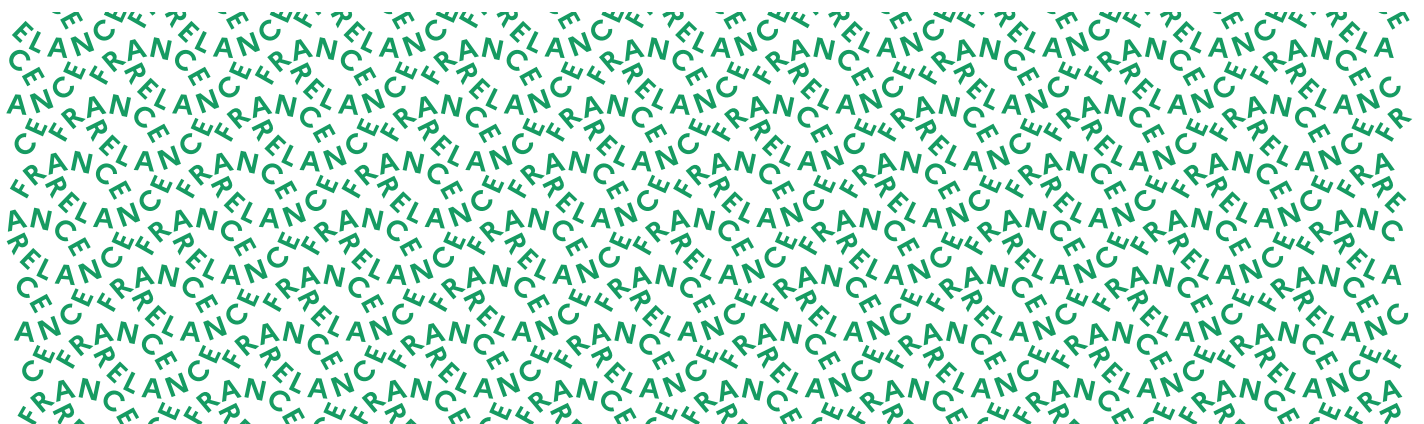
Beaucoup de projets ont pu être engagés grâce au soutien du plan de relance ces derniers mois et sont en cours, mais des besoins d'accompagnement subsistent notamment sur les deux axes transversaux du Plan National pour l'Alimentation que sont la restauration collective et les projets alimentaires territoriaux (PAT).

C'est pourquoi un nouvel appel à projets national est ouvert et cible spécifiquement deux types de projets :

- l'émergence de nouveaux Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) : pour fédérer les acteurs d'un même territoire (producteurs, transformateurs, collectivités...) autour d'initiatives pour l'agriculture et l'alimentation de proximité,
- les projets nationaux ou interrégionaux visant à accompagner les acteurs de la restauration collective pour augmenter la part des produits durables et de qualité dans leurs approvisionnements en particulier pour les secteurs encore peu engagés dans cette démarche.

La clôture de dépôt des candidatures est fixée au 10 janvier 2022

Pour plus d'information : <https://agriculture.gouv.fr/programme-national-pour-l'alimentation-pna-un-nouvel-appel-projets-pour-2021-2022-est-ouvert>





LA RELANCE DANS L'ALLIER

NEWSLETTER #38

DÉCEMBRE 2021